

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 19 janvier 2023**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - David GALTIER représenté par Didier PARAKIAN - Pascal MONTECOT représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Roland GIBERTI - Éric LE DISSES - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **IVIS-002-13228/23/BM**

### **■ Attribution d'une subvention à l'association Forum Centrale Marseille Entreprises pour l'organisation de la 15ème édition du FOCEEN - Délibération Rectificative**

**43349**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La 15ème édition du FORum CENTrale Marseille ENTreprises « FOCEEN » 2022, l'un des plus grands forums de recrutement d'ingénieurs de la Région Sud est organisé par 28 élèves ingénieurs de l'école Centrale Marseille, regroupés dans l'association « FOCEEN », qui mettent en pratique toutes les compétences acquises pour mener à bien cet évènement, certifié ISO 9001, qui prend de l'ampleur année après année.

Ce forum est l'occasion d'associer la Métropole à un évènement majeur favorisant l'insertion des étudiants dans le monde professionnel et de marquer ainsi son soutien aux grandes écoles d'ingénieurs présentes sur le territoire conformément aux orientations retenues par l'Agenda du Développement Economique.

La Métropole a souhaité contribuer au financement de cet évènement organisé le 8 novembre 2022 et après instruction a délibéré le 20 octobre 2022 pour l'attribution à l'association Forum Centrale Marseille Entreprises (FOCEEN), d'une subvention d'un montant de 2 409 euros.

La délibération initiale comporte une erreur matérielle sur le montant attribué à l'association ; en effet, le montant de 2 409 euros est indiqué dans le corps du rapport alors que l'article 1 attribue 2 500 euros à l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération IVIS-005-12283/22/BM relative au versement d'une subvention spécifique au titre de l'année 2022 à l'association Forum Centrale Marseille Entreprises pour l'organisation de l'évènement le FOCEEN le 8 novembre 2022.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Que la délibération visée ci-dessus comporte une erreur matérielle sur le montant attribué à l'association ; en effet, le montant de 2 409 euros est indiqué dans le corps du rapport alors que l'article 1 attribue 2 500 euros à l'association.
- Que le montant de 2 409 euros est le bon et qu'il aurait dû être inscrit.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est attribuée une subvention spécifique à l'association Forum Centrale Marseille Entreprises (FOCEEN) d'un montant de 2 409 euros au titre de l'exercice 2022. Cette nouvelle délibération annule et remplace la précédente.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2022, chapitre 65, nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Santé, ESR,  
Recherche médicale,  
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE